

Priorités et critères 2019

La commission d'examen du Fongecif Grand Est examine les demandes de financement dans le cadre du Compte Personnel de Formation Projet de Transition Professionnelle (CPF PTP) : ses décisions sont souveraines, elles sont prises dans la limite des financements dont elle dispose et s'appuie sur les priorités et critères nationaux. Elles peuvent être complétées par des priorités régionales définies par le Conseil d'Administration du Fongecif Grand Est.

Les demandes de financement sont examinées et départagées selon les priorités et critères suivants. Seront déclarés prioritaires les dossiers qui cumulent plusieurs de ces priorités et selon la qualité et la pertinence des critères présentés :

→ Priorités

- Catégorie Socio Professionnelle : priorité pour les salariés de CSP les plus « modestes » (ouvriers, employés...).
- Taille de l'entreprise : priorité pour les salariés travaillant dans les entreprises de plus petites tailles.
- Niveau de certification : priorité pour les salariés ayant les plus bas niveaux de qualification.
- Inaptitude : priorité pour les salariés ayant une inaptitude « avérée » (RQTH, ...).
- Age et ancienneté de l'activité professionnelle : priorité pour les salariés âgés de + de 45 ans et pour les salariés en fonction de l'importance de l'ancienneté de leur activité professionnelle.
- Projet au sein de l'entreprise : priorité pour les salariés dont le projet professionnel se situe en dehors de l'entreprise d'origine.
- *Priorité territoriale : priorité restant à définir.*

→ Critères

- La cohérence du projet de transition professionnelle destinée à permettre de changer de métier ou de profession.
- La pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagées à l'issue de l'action de positionnement préalable.
- Les perspectives d'emploi à l'issue de l'action de formation, notamment dans la région.

Nos Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP) vous accompagnent en amont pour vous aider à construire votre projet professionnel (gratuit et confidentiel)
contact : 03 26 03 10 10, dites « conseil »
ou via votre espace personnel sur www.fongecif-grandest.org

Calendrier de dépôt des demandes de financement CPF PTP* auprès du Fongecif Grand Est

*CPF PTP : Compte Personnel de Formation Projet de Transition Professionnelle

Mois d'entrée en formation	Date des résultats de la commission d'examen et de recours	Dossier à déposer au plus tard
Février/mars 2019	21 janvier 2019	1er janvier 2019
Mars/avril 2019	18 février 2019	1er janvier 2019
Avril/mai 2019	18 mars 2019	1er février 2019
Mai/juin 2019	22 avril 2019	1er mars 2019
Juin/juillet 2019	20 mai 2019	1er avril 2019
Juillet/août 2019	24 juin 2019	1er mai 2019
Août/septembre 2019	22 juillet 2019	1er juin 2019
Septembre/octobre 2019	26 août 2019	1er juillet 2019
Octobre/novembre 2019	23 septembre 2019	1er août 2019
Novembre/décembre 2019	21 octobre 2019	1er septembre 2019
Décembre 2019/janvier 2020	25 novembre 2019	1er octobre 2019
Janvier/février 2020	23 décembre 2019	1er novembre 2019

→ Les décisions de la commission d'examen sont accessibles uniquement sur l'espace personnel de chaque demandeur sur notre site Internet : www.fongecif-grandest.org

Notre équipe « instruction des dossiers » à votre écoute
au 03 26 03 10 10, dites « dossier »
ou via votre espace personnel sur www.fongecif-grandest.org

TREMLIN POUR LES SALARIÉS